**Compte rendu séance du 13 novembre 2012**

**M. le président.** Je suis saisi de six amendements identiques, nos 42,60,271,284,325 et 488.

**[M. Joël Giraud](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267336.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Les départements de montagne exercent leur droit d’alerte en proposant d’introduire dans le calcul de l’indice synthétique un critère supplémentaire relatif à la voirie. Nous avons connu un transfert important de routes nationales et il nous semblerait utile que le calcul prenne en compte cette charge que la géomorphologie et le climat rendent très lourde. Le rapporteur pour avis de la commission des lois a souhaité que ce dispositif soit évalué. Il s’agit surtout de vous alerter sur la situation des départements de montagne, qui ne parviennent plus à faire face aux charges d’entretien et d’investissement – la voirie peut représenter jusqu’à 50 % de leur budget – et doivent souvent faire appel à la solidarité d’autres collectivités, comme les régions.

**[M. Charles-Ange Ginesy](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267680.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Pour les mêmes raisons que M. Giraud vient d’exposer, je présente cet amendement qui vise à introduire le critère de la longueur de la voirie départementale. Je souhaite aussi qu’une simulation beaucoup plus précise soit réalisée.

**[Mme Annie Genevard](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/605991.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Il est défendu.

**[M. Charles de Courson](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/942.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** C’est un petit amendement *(Sourires)*, qui vise à intégrer la voirie départementale dans le calcul de l’indice synthétique.

**[Mme Frédérique Massat](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267091.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Cher collègue, il ne s’agit pas d’un petit amendement ! *(Sourires)* C’est une demande des élus de la montagne, quel que soit leur banc. L’autre signataire est un élu de la montagne. C’est sans doute par solidarité que M. de Courson a cosigné et défendu cet amendement ! *(Sourires)*Je sais que Mme la ministre est à notre écoute – elle l’a prouvé à maintes reprises – et nous avons pu discuter avec elle de cette question. Nous souhaitons simplement l’alerter sur les charges que la voirie départementale fait peser sur ces départements. C’est une voirie de montagne, qui exige davantage d’entretien et d’investissements. Nous ne disposons pas de simulations suffisamment précises, mais je ne doute pas qu’elle nous éclairera sur ce point..

**[Mme Marietta Karamanli](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/335054.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Nous présentons cet amendement par solidarité avec les départements de montagne. Le débat a eu lieu et nous avançons sur bien des sujets. Je pense que nous retirerons cet amendement après la réponse de la ministre.

**M. le président.** Quel est l’avis de la commission ?

**[M. Pascal Terrasse](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/2799.asp%22%20%5Ct%20%22_top),** *rapporteur spécial*. On ne peut être que sensible aux arguments dont ont usé les uns et les autres pour prendre en compte la spécificité de cette voirie, située en altitude et soumise à des conditions climatiques rudes. Le problème que pose cet amendement, c’est qu’il érige en critère la longueur de la voirie départementale pour tous les départements et qu’il double ce chiffre pour les départements de montagne. Ne disposant pas aujourd’hui d’éléments pour faire des simulations, nous ne pouvons être sûrs que la rédaction actuelle ne finisse par se retourner contre les départements. Ce critère aurait en effet une pondération de 10 %. Or, Paris, qui est un département, a vraisemblablement une des plus longues voiries départementales de France ! Prenons donc garde à ne pas perdre de vue l’objectif recherché, et continuons plutôt, madame la ministre, à travailler sur la problématique des départements de montagne. L’Association nationale des élus de montagne y est particulièrement attentive.

**[M. Olivier Dussopt](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/330357.asp%22%20%5Ct%20%22_top),** *rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l’administration générale de la République*. Je connais bien le département du rapporteur spécial *(Sourires)* et je sais la difficulté qu’il y a à entretenir des routes qui comportent beaucoup d’ouvrages d’art au kilomètre et qui, surtout en montagne, coûtent facilement très cher. La commission des lois a examiné cet amendement et a demandé à son auteur de le retirer, pour deux raisons : d’abord parce qu’elle s’est refusé, tout au long de la discussion, à modifier les critères retenus, à l’exception de ce que le comité des finances locales avait décidé – il y a un groupe de travail à ce sujet –, ensuite par crainte que les simulations ne fassent apparaître qu’il n’est pas aussi efficace que prévu pour les zones de montagne.

**M. le président.** Quel est l’avis du Gouvernement ?

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* **Ce débat est d’autant plus intéressant que je me suis engagée il y a quelques jours devant l’ensemble des élus de la montagne à reconnaître cette spécificité.**

Nous avons à faire effort pour les départements de montagne. Les élus de montagne ont raison de rappeler cette difficulté particulière, c’est un élément important. En allant dans leur sens, nous n’introduirons pas une discrimination : nous resterons dans le cadre de notre droit, puisque les communes de montagne sont les seules à être reconnues comme telles et qu’il existe une loi montagne qui inscrit leurs spécificités dans notre législation. C’est important à rappeler pour la suite. J’ai quelques données à vous communiquer sur la proposition que vous avez formulée. Si l’on appliquait en l’état votre amendement, certains départements de montagne comme la Haute-Savoie, qui n’est pas à proprement parler un département pauvre, les Hautes-Alpes et l’Isère, n’entreraient pas dans son champ d’application. Par ailleurs, la Seine-Saint-Denis, qui n’a certes pas de montagnes *(Sourires)*, serait très défavorisée. En revanche, d’autres départements qui n’ont pas de montagnes seraient extrêmement favorisés, parce qu’ils ont une voirie très importante par rapport à leur population et aux autres critères d’attribution de la CVAE. Je vous demande donc de retirer cet amendement, que vous avez eu raison de déposer pour appeler notre attention**. En revanche, je prends l’engagement au nom du Gouvernement, dans le projet de loi de finances rectificative pour 2012, applicable en 2013, de surpondérer la voirie de montagne dans le calcul de la DGF. Le coefficient multiplicateur, qui est de 1,3, pourrait être porté à 2. Cela permettrait de répondre à votre souci de tenir compte de la difficulté liée à la fréquence des réparations et au nombre d’ouvrages d’art, mais à partir d’un critère qui cette fois serait forcément juste. Il s’agit d’un engagement solennel du Gouvernement, madame la présidente de l’Association nationale des élus de la montagne.**

**[Mme Frédérique Massat](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267091.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Merci, madame la ministre. Les signataires de notre amendement vont bien sûr le retirer. Vous avez pris la mesure des difficultés des territoires de montagne – nous n’en doutions pas – et nous avons bien enregistré votre proposition, qui est une véritable avancée. Cependant, permettez-moi de vous demander s’il serait possible de constituer un groupe de travail avec votre cabinet sur la question. Un certain nombre de parlementaires, sur tous les bancs, ont présenté le même amendement. Cela permettrait de leur détailler les simulations qui ont été faites, et d’en faire d’autres pour la suite de la réflexion. L’Association nationale des élus de la montagne est à votre disposition pour constituer ce groupe de travail.

**[M. Serge Grouard](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/268051.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Madame la ministre, je salue votre pragmatisme, mais nos échanges montrent bien toute la complexité de ces dispositifs de péréquation. Nous en avons une nouvelle illustration cette fois sur la question des territoires montagneux. Sur ce sujet précis, nous reconnaissons tous l’existence d’une spécificité qui peut fonder un traitement différencié. Mais quand on multiplie les spécificités, il n’y a bientôt plus que des traitements différenciés ! Je répète donc la question que j’avais déjà posée l’année dernière, et à laquelle personne n’avait daigné répondre : puisque, comme vous venez de le dire vous-même, la DGF est en fin de compte modulable, pourquoi les critères que nous avons successivement évoqués tout au long de l’après-midi ne pourraient-ils être traités par ce seul biais ? En matière de simplification, nous ferions peut-être là un très grand progrès.

[**M. Charles de Courson**](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/942.asp)**.** Très bien !

**[Mme Annie Genevard](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/605991.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Madame la ministre, comme vous l’avez constaté, les élus de la montagne une fois de plus ont démontré qu’ils pouvaient faire corps sur des problèmes qui leur sont communs. Si nous entendons bien votre proposition, et si nous savons en apprécier la portée, notre stratégie différera cependant un petit peu de celle de Mme la présidente de l’ANEM : elle retire son amendement « pour voir », nous maintenons le nôtre « pour voir » !

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Je remercie Frédérique Massat. J’ai pris un engagement, je le respecterai. Ce que j’aurais dû ajouter pour être bien claire, c’est qu’il s’agit de la dotation minimale de la DGF des départements. **J’accueillerai le groupe de travail que vous souhaitez – je sais que M. Wauquiez est également intéressé – pour travailler sur les simulations**. Cette mesure ne sera pas une complexité de plus : si l’on ne veut pas passer par la CVAE, c’est justement pour ne pas complexifier le système, et parce qu’en outre ce ne serait pas juste. Mais elle constituera une prise en compte, cette fois définitive, des soucis liés à la voirie de montagne. En effet, la voie de la dotation minimale de la DGF est bien plus sécurisante que la voie de la péréquation. Si vous voulez vraiment régler les difficultés des départements de montagne, la dotation minimale de la DGF est une garantie, toute dotation de péréquation pouvant évoluer par ailleurs. C’est pourquoi je pense que votre amendement leur est moins favorable. Je vous rappelle qu’il défavorise la Haute-Savoie, les Hautes-Alpes et l’Isère, par exemple, qui sont des départements de montagne. Comme quoi le mieux peut être l’ennemi du bien… Pour ma part, j’espère être à la fois simple et efficace pour les départements de montagne.

**[M. Charles-Ange Ginesy](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267680.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Je m’étais obstiné à maintenir cet amendement, jusqu’à la proposition que vous venez de faire, madame la ministre. Nous devons trouver une solution, et cela correspond d’ailleurs à l’engagement que vous avez pris à Bastelica, en Corse, au congrès de l’ANEM. Nous devons trouver pour la montagne une réponse qui passe par la DGF, et qui soit donc véritablement durable, et pas seulement par la péréquation. Cela me paraît important. De ce fait, je retire mon amendement.

**[M. Joël Giraud](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267336.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Je salue votre démarche, madame la ministre. Il est évident, au vu des simulations que vous venez de nous communiquer, que le dispositif que vous proposez est plus intéressant. De surcroît, ayant été un des défenseurs de l’augmentation de la DGF pour les cœurs de parcs nationaux, je pense que la sécurisation est bien meilleure par ce biais. Dans ce contexte, et eu égard à la création du groupe de travail que vous venez d’annoncer, le groupe RRDP retire son amendement.

**[Mme Marie-Christine Dalloz](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/332523.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Je constate que, lorsque le Gouvernement est un peu ennuyé, et c’est le cas en l’occurrence puisque tous les groupes politiques ont déposé le même amendement au nom de l’ANEM, certains retirent le leur sans autre forme de procès… J’en suis quelque peu étonnée, madame la présidente de l’ANEM. Votre défense des élus de la montagne commence à mon sens sous de mauvais auspices. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)* Toujours est-il que créer un groupe de travail à chaque difficulté…

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Ce n’est pas moi qui l’ai proposé !

[**Mme Marie-Christine Dalloz**](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/332523.asp)**.** Oui, c’est Mme la présidente qui a fait cette proposition quelque peu étonnante.

Ce qui est sûr, madame la ministre, c’est que l’intérêt était d’ouvrir le débat, et l’important est que vous ayez pris l’engagement, que ce soit au niveau du fonds de péréquation de la CVAE ou au titre de la DGF, de tenir compte des surcoûts liés aux infrastructures et en particulier à la voirie en montagne. Toutefois, vous avez évoqué risque le risque de voir trois départements exclus du dispositif de notre amendement. Je le regretterais, bien sûr, mais je note que ces départements-là ont d’autres revenus, liés au tourisme, pour amortir leurs charges de voirie. Il y a une disparité énorme, dans la montagne, entre les départements très touristiques et ceux qui ne le sont pas.

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Ce n’est pas moi qui ai proposé de créer un groupe de travail. Par ailleurs, cette mesure est une suggestion de l’accord de Bastelica, qui deviendra, je l’espère, un accord quasi historique. Ce qu’il faut bien comprendre, c’est que, lorsque vous proposez une mesure portant sur la CVAE, vous proposez une évolution de la péréquation. Dès lors, c’est l’ensemble des départements qui, solidairement, renoncent à une recette au bénéfice des départements de montagne. Lorsque je vous propose – et Bercy ou d’autres instances pourraient s’en inquiéter – de passer par la dotation minimale de la DGF, il ne s’agit plus d’une péréquation entre départements, mais d’une dotation de l’État. L’État ne fait pas supporter par les autres départements l’avantage qu’il a décidé de conférer aux département de montagne : il le prend sur ses propres dotations, ce qui me semble tout de même plus juste, plus sécurisant aussi pour les départements de montagne. Que va-t-il advenir en effet de la péréquation, et de la CVAE elle-même ? Elle peut évoluer, car on peut décider dans n’importe quelle loi de finances de faire contribuer les entreprises d’une autre façon ! Je vous propose donc une péréquation verticale solide à la place d’une péréquation horizontale qui risque d’être éphémère.

**[Mme Frédérique Massat](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267091.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Permettez-moi de rectifier quelques propos qui ont été tenus. Nous agissons dans l’intérêt de la montagne et au regard d’éléments qui nous ont été transmis très tardivement car, effectivement, il fallait que cette simulation soit faite avant que l’on prenne une décision. Il se trouve qu’un certain nombre de départements – pas les plus riches, loin de là, madame Dalloz – étaient pénalisés par ce dispositif. Je crois que nous avons pu trouver un terrain d’entente avec le Gouvernement, avec Mme la ministre, qui permet de tenir compte de nos préoccupations en matière de voirie de montagne ; je l’en remercie.

C’est pourquoi nous retirons l’amendement n° 325.

**M. le président.** Madame Genevard, retirez-vous l’amendement n° 271, l’amendement n° 60 dont vous êtes également signataire étant lui-même retiré ?

**[Mme Annie Genevard](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/605991.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Soit, monsieur le président.

**M. le président.** Monsieur Folliot, retirez-vous l’amendement n° 284 ?

**[M. Philippe Folliot](http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/fiches_id/267673.asp%22%20%5Ct%20%22_top).** Tout à fait d’accord avec les propos que vient de tenir Frédérique Massat, je retire l’amendement n° 284. Cependant, je souhaite que le groupe UDI soit représenté au sein du groupe de travail que vous mettrez en place.

**Mme Marylise Lebranchu,** *ministre.* Il le sera !

*(Les amendements nos 42, 60, 271, 284, 325 et 488 sont retirés.)*